



eaux de Rhône-Méditerranée & Corse

édito



Denis Palanque

Un nouveau Conseil d'Administration pour l'Agence

Elus par le Comité de bassin Rhône Méditerranée lors de son renouvellement en juin dernier, les nouveaux administrateurs ont procédé à l'installation du Conseil d'Administration de l'Agence le 18 septembre. Le conseil a procédé à l'élection de ses vices-présidents, Pascal Bonnetain au sein du collège des élus et Jean-Marc Fragnoud parmi les usagers. Le Conseil a également approuvé le règlement intérieur et mis en place les différentes commissions qui lui permettront de fonctionner dans les meilleures conditions, compte tenu de la diversité des sujets à traiter, en lien étroit avec les comités de bassin.

Les nouveaux administrateurs prennent le relais sur des chantiers difficiles dans un contexte où les ambitions en matière de protection de la ressource en eau et de restauration des milieux sont revues à la hausse. Ils doivent en effet s'atteler à l'intégration des conclusions du Grenelle de l'environnement et des objectifs du SDAGE et du programme de mesures dans le programme d'intervention de l'Agence. Tout cela va se traduire par sa révision en 2009 dans un contexte économique qui s'annonce difficile.

Au-delà d'une simple révision technique ou financière, l'enjeu est bien de repositionner l'Agence comme chef de file très volontariste avec des capacités d'intervention adaptées pour accélérer les prises de décision et l'appropriation des démarches par les acteurs locaux.

Le Conseil d'administration a ainsi demandé aux services de l'Agence de travailler dans des directions qui traduisent cette orientation stratégique : renforcer les interventions sur des thèmes prioritaires pour l'atteinte des objectifs du SDAGE comme la restauration physique ou la protection des bassins d'alimentation de captage d'eau potable ; renforcer le soutien aux démarches partenariales (contrats de milieux ou accords cadres).

Notre objectif collectif est l'atteinte du bon état des eaux. Il ne se fera pas sans une mobilisation soutenue de tous.

Jacky Cottet
Président du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau



Michel Martini

Le dossier Un premier bilan des objectifs phares du 9^e programme

Sommaire

4 L'actualité des bassins



Denis Palanque

Installation du nouveau Comité de bassin Rhône Méditerranée ; interviews des ancien et nouveau présidents, MM. Torre et Dantin...

6 Les faits marquants



Régis Domergue

Étude sur l'impact des activités sportives ; Congrès mondial de l'eau ; les apports de l'imagerie satellitaire...

8 Bon à savoir



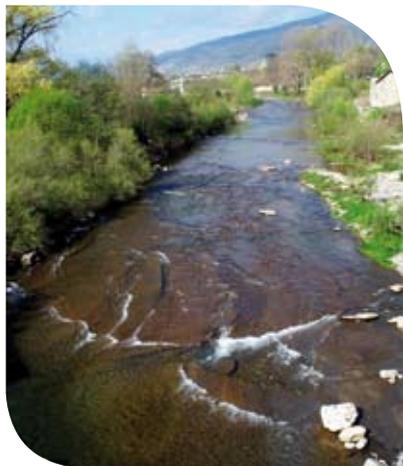
Régis Domergue

Des "écogestes" pour protéger la Méditerranée ; l'agenda des manifestations ; les dernières publications de l'agence...



Ardèche

Accord-cadre
sur l'Ouvèze



Syndicat Ouvèze Vive

Le 13 octobre, le Syndicat Ouvèze Vive, le Syndicat Intercommunal Ouvèze Payre, le Syndicat des Eaux du bassin de Privas, l'Etat et l'Agence ont signé un accord cadre visant à améliorer durablement la gestion de la ressource en eau sur le bassin de l'Ouvèze. Affluent du Rhône, la rivière est soumise à d'importants prélèvements pour alimenter le bassin privadois. L'amont de la rivière, outre son déficit hydrique estival, est également le lieu de rejet de la station d'épuration de Privas. Le recours à une ressource de substitution pour Privas et la réduction des volumes prélevés en été font partie des mesures de l'accord cadre. Celui-ci devrait permettre d'atteindre un objectif majeur du projet de contrat de rivière présenté cet automne par le Syndicat Ouvèze Vive : augmenter les débits de l'Ouvèze en période d'étiage, afin d'atteindre le "bon état" voulu par la Directive-cadre sur l'eau. ■

Corse

Deux contrats
de milieu



Jean Faure-Brac

En juin, le Comité de bassin a validé les candidatures du contrat de rivière du Fangu et du contrat d'étang Biguglia-Bevinco en Haute-Corse. Ce dernier fait suite au SAGE approuvé en novembre 2007. Il préconise de mieux gérer les échanges eaux douces-eaux salées pour conserver la biodiversité, de lutter contre toutes les pollutions et de préserver la ressource en eau, l'équilibre écologique et les richesses patrimoniales en harmonisant les usages sur le bassin versant. Concernant la vallée du Fangu, inscrite à l'Unesco et intégrée à la Réserve de biosphère, le contrat recommande une gestion patrimoniale de la ressource en eau via une meilleure connaissance du milieu et des usages. ■

BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

Installation du nouveau Comité de bassin

Le 30 juin, Jacques Gérard, préfet de Région Rhône-Alpes et préfet coordonnateur de bassin, a installé le 8^e Comité de bassin Rhône-Méditerranée dans sa nouvelle composition, issue de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques*.

Ouvrant la séance, le préfet Gérard a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Comité de bassin, tout en regrettant que sa composition reste très masculine. Sur 165 membres, seulement six femmes y siègent (cinq en qualité de représentantes des collectivités et une pour les usagers)... Le préfet a ensuite rendu hommage au président sortant, Henri Torre, et à l'engagement de chacun des membres du précédent comité. Après avoir rappelé les deux grands principes sur lesquels s'appuie l'action du Comité de bassin, solidarité et responsabilité, Jacques Gérard a fait un panorama des grands dossiers auxquels le Comité de bassin va devoir s'atteler.

SDAGE, PCB, inondations...

Les premiers dossiers sont bien sûr le futur SDAGE et le programme



Denis Palanque

Le nouveau Comité de bassin Rhône Méditerranée compte désormais 165 membres

de mesures. "Le SDAGE devra prendre en compte les apports du Grenelle de l'environnement", a souligné le préfet. Nous devons viser un objectif d'au moins deux tiers des masses d'eau en bon état pour 2015".

J. Gérard a ensuite insisté sur la mise en œuvre rapide du plan

national proposé par le ministre J.-L. Borloo concernant la directive eaux résiduaires urbaines, avec en ligne de mire l'atteinte impérative de 100 % de conformité en 2012. La question des PCB a également été évoquée. Un vaste programme d'études a été lancé, préalable indispensable à un plan d'actions

INTERVIEW

Henri Torre, 21 ans au service de la politique de l'eau du bassin



Sylvain Frappat

Le 10 novembre 1967, le préfet Max Moulins, préfet de région, installe le 1^{er} Comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse (63 membres). Benoît Carteron, président du Conseil général du Rhône, en est le 1^{er} président. Philippe Lamour, fondateur de la Compagnie nationale d'aménagement du Bas Rhône et du Languedoc, lui succédera. En 1987, Henri Torre, ancien ministre et sénateur de l'Ardèche, devient le 3^e président du Comité de bassin, fonction occupée jusqu'en juin 2008

"Vous accédez en 1987 à la présidence du Comité de bassin, pourquoi ce choix ?"

Fort de mon expérience ardéchoise – j'ai été l'initiateur de l'opération coordonnée "Ardèche Claire" en 1981 en tant que président du Conseil général de l'Ardèche –, je n'ai pas hésité lorsque Philippe Lamour m'a sollicité pour sa succession car j'étais convaincu du bien fondé de l'action du Comité de bassin.

Qu'est-ce qui vous a le plus marqué pendant votre présidence ?

On compare souvent le Comité de bassin à un "parlement de l'eau" réunissant tous ceux, élus, usagers... qui sont concernés par les questions de l'eau. Il suffit d'assister à une réunion pour mesurer l'implication des uns et des autres et leur attachement à cette instance. Je tiens à souligner l'ardeur, la volonté et la compétence avec lesquelles tous ces acteurs

ont travaillé ensemble sur le SDAGE, celui de 1996 et, peut-être plus encore, celui que nous préparons actuellement. Les débats ont été durs car les divergences sont profondes entre les milieux économiques et les associations de protection de l'environnement, mais le résultat final me paraît solide et opérationnel.

Un reproche fréquent est de ne pas avoir fait assez pour la protection des milieux aquatiques ?

Les comités de bassin et les agences font leur devoir. Le bilan de plus de 40 ans d'existence est indiscutablement positif. J'en veux pour preuve le succès de notre système de gestion "à la française", nombre de pays s'en sont inspirés pour bâtir leur propre politique de l'eau.

Quel a été votre souci constant durant votre présidence ?

Il est tentant pour l'Etat d'imposer à l'Agence le financement de

INTERVIEW

Michel Dantin, son combat pour une eau propre



Denis Palanque

Michel Dantin est conseiller communautaire de l'agglomération de Chambéry et président du Comité intersyndical d'assainissement du Lac du Bourget

“Membre du Comité de bassin depuis plus de quinze ans, vous accédez à sa présidence dans un contexte en forte évolution pour la politique de l'eau ?

Oui, ces évolutions sont à la hauteur des enjeux du développement durable. L'évolution de la connaissance scientifique nous oblige à porter un regard nouveau sur nombre de questions. Je veux à cet égard saluer le travail, considérable, réalisé par les agents de l'Agence. Le changement

climatique et les atteintes à la qualité des milieux et des ressources naturelles appellent une remobilisation de tous les acteurs de l'eau.

Aujourd'hui, le Grenelle de l'environnement initie une politique d'excellence environnementale qui répond aux attentes de l'opinion publique. Le Comité de bassin devra prendre des engagements forts notamment quand il validera le prochain SDAGE dont la portée juridique sera renforcée.

Le SDAGE constitue le grand chantier du Comité de bassin pour l'année 2009 ?

Une mission essentielle sera effectivement de mener à terme l'élaboration du SDAGE Rhône-Méditerranée initiée depuis cinq ans. Après la consultation du public, ce projet sera soumis aux collectivités et aux chambres consulaires début 2009. Le Comité de bassin devra entre temps examiner la façon d'intégrer les objectifs issus du Grenelle de l'environnement, par exemple l'objectif de continuité biologique pour les poissons migrateurs, de protection accrue des captages d'eau potable ou de reconquête des zones humides.

La révision du 9^e programme de l'Agence, qui doit s'adapter aux objectifs définitifs du SDAGE pour participer de la façon la plus efficiente possible à la reconquête du bon état d'ici 2015, est un autre chantier. Plus que par le passé, et depuis la dernière loi sur l'eau et les milieux aquatiques, le Comité de bassin a un rôle à jouer dans la définition de ce programme, même si celui-ci est formellement adopté par son conseil d'administration.

Les conditions de la réussite ?

Le combat pour une eau propre et abondante et des milieux aquatiques de qualité nécessite l'engagement de toutes les composantes de la société et ne doit pas être l'occasion de la mise en accusation de telle ou telle catégorie d'acteurs. Nous devons partager les mêmes objectifs pour nous mettre d'accord ensuite sur les moyens à mobiliser. Cette dynamique peut engendrer de belles réalisations : les démarches territoriales réussies sont aujourd'hui nombreuses. Notre bassin est exemplaire à cet égard.”

efficace : cartographie de la contamination sur le Rhône, étude d'imprégnation des consommateurs de poissons, recherche des techniques de dépollution, étude des phénomènes de transfert des PCB des sédiments vers les poissons, étude de l'impact des PCB sur les cultures irriguées...

“Nous sommes par ailleurs extrêmement vigilants à la situation des pêcheurs professionnels, gravement touchés par les interdictions de pêche”, a poursuivi le préfet.

Concernant le plan Rhône, bien engagé avec la mise en place des outils et des financements, le préfet a insisté sur la responsabilité des élus sur la question des inondations et des plans d'exposition aux risques : “Je ne transigerai pas sur la sécurité des biens et des personnes, quelles qu'en soient les conséquences en matière de constructibilité.”

Il a assuré le Comité de bassin du soutien et de l'aide des services de l'Etat dans la conduite d'une politique volontariste de l'eau au service de l'intérêt collectif.

• Voir article en page 2 du journal Eaux N° 6

quelques missions en prélevant une partie de ses fonds. Si la procédure est légale (loi de 1964), la méthode fragilise les principes fondateurs des agences et des comités de bassin. J'ai toujours veillé à ce que notre autonomie et celle de l'Agence soient respectées car notre système est un exemple de démocratie directe qu'il faut préserver.

Un regret ?

La politisation du Comité de bassin, inéluctable sans doute car son rôle s'est considérablement renforcé ces dernières années.

Vous avez été élu au sein du nouveau conseil d'administration...

Oui, difficile de s'arrêter en chemin, il y a encore tant à faire. J'ai beaucoup d'estime pour Michel Dantin que je connais de longue date. Si je peux l'aider dans son action...”

Faire travailler ensemble tous les acteurs de l'eau

Le Comité de bassin a élu son vice-Président, Jean-Marc Fragnoud, membre de la Chambre régionale d'agriculture de Rhône-Alpes.

Président de l'Association pour la prévention des pollutions industrielles et la protection de l'environnement Rhône-Alpes et ancien vice-président du Comité de bassin et du Conseil d'administration de l'Agence, Jean-Claude Dumas vient de passer le relais à Jean-Marc Fragnoud.

“Ma plus grande satisfaction est d'avoir contribué à faire travailler ensemble les acteurs des organismes de bassin, au sein du collège

des usagers, riche de toute sa diversité, mais aussi en étant un interlocuteur constructif, sans doute exigeant mais respectueux et attentif, des représentants des collectivités locales. Au cours de ces vingt années, j'ai eu le plaisir de seconder Henri Torre, et les divers présidents du Conseil d'administration qui se sont succédé”.

Jean-Marc Fragnoud, quant à lui, s'est investi dans les organismes de bassin depuis bientôt quinze ans. Homme de terrain, agriculteur en Isère, il entend “trouver un bon équilibre entre les trois préoccupations majeures du développement durable que sont l'économie, le social et l'environnement.” Conscient des échéances fortes du Grenelle de l'environnement et de la DCE, Jean-Marc Fragnoud a la volonté d'arbitrer sin-

cèrement les débats en s'attachant “à ne pas être seulement agriculteur” et à mobiliser tous les usagers pour “dégager le meilleur consensus possible pour que la gestion de la ressource en eau s'inscrive dans la durée”.



Denis Palanque



Michel Martini

9^e programme, premier bilan

Lancé en 2007, pour la période 2007-2012, le 9^e programme d'interventions de l'Agence de l'eau s'articule autour d'objectifs phares dont la réalisation doit permettre de répondre aux problématiques spécifiques des bassins Rhône Méditerranée et Corse et aux objectifs des politiques françaises et européennes de l'eau. Un premier bilan de leur état d'avancement a été dressé pour 2007.*

Déclinaison opérationnelle des enjeux majeurs identifiés sur le bassin Rhône-Méditerranée, les objectifs phares du 9^e programme répondent à deux types d'exigences.

Certains traduisent une obligation réglementaire, telle la mise en conformité des stations d'épuration de plus de 2 000 Équivalents/Habitants (directive ERU) ou la mise en œuvre du programme de surveillance des eaux. Ils doivent être réalisés à 100 % sur la durée du programme. D'autres objectifs relèvent de la mise en œuvre de la DCE et du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (dont les échéances sont plus lointaines). Ils concernent la réduction des pollutions toxiques dispersées, la restauration physique des milieux, la restauration de l'équilibre quantitatif en zones prioritaires... Le programme 2007-2012 constitue une contribution partielle à leur réalisation (10 à 50 %).

Des avancées positives

Première année du 9^e programme, 2007 a permis d'enregistrer des résultats positifs sur plusieurs de ces objectifs. De nombreux projets ont été engagés avec les industriels et les collectivités pour réduire les pollutions dispersées de nature industrielle, et trois conventions sont signées (sur 45 prévues sur six ans). De même, s'agissant de la restauration et/ou de la préservation de

zones humides (10 000 ha visés), 7 500 ha sont déjà concernés, notamment grâce à un important projet mené en partenariat avec le Conservatoire du Littoral.

On citera également la signature définitive de deux projets de plateformes régionales d'Education à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD)** et l'engagement de deux autres projets en Bourgogne et en Franche-Comté (sur cinq prévus).

Enfin, on peut souligner l'atteinte de la moitié de l'objectif sur la mise en place de nouvelles procédures contractuelles (contrats de rivière, Sage...) sur les territoires prioritaires du SDAGE : 12 dossiers en cours (sur 25 visés) et 39 autres identifiés.

Des points à améliorer

Les principales difficultés concernent la réduction des rejets toxiques sur 60 sites isolés, la liste définitive n'étant pas encore établie. De même l'objectif de gestion quantitative des ressources en eau, du fait de la complexité des dynamiques à initier et du nombre d'intervenants impliqués, peine à se mettre en place (voir ci-contre).

D'autres résultats sont plus mitigés. 43 stations d'épuration sont en conformité avec les échéances de la Directive ERU (sur 222), ce qui traduit un état d'avancement assez moyen, quoique disparate : retard pour les échéances 1998 et 2000 ; bon niveau pour l'échéance 2005.

Enfin, seule la moitié des crédits affectés aux objectifs phares sur 2007 a été consommée. Ce phénomène n'est pas alarmant : il reflète la nécessaire montée en puissance de projets et d'actions requérant souvent le développement de partenariats élargis et l'élaboration de procédures nouvelles. A cet égard, l'Agence a mis en place les "Partenariats pour l'eau" : sur les objectifs appelant à une mobilisation urgente, elle apporte un soutien renforcé (financier, technique, d'animation, de promotion) à des projets réunissant autour d'un programme d'actions précis un ensemble d'acteurs (collectivités, industriels, services de l'État, réseaux consulaires) qui mettent leurs moyens en synergie.

Globalement, l'analyse de 2007 plaide pour un renforcement de l'utilisation des objectifs phares au profit des objectifs du SDAGE et pour une meilleure coordination avec les partenaires de l'Agence.

* Loi sur l'eau - LEMA ; directive Eaux résiduelles urbaines - ERU ; Directive cadre européenne sur l'eau - DCE

** Ces structures réunissant institutions et réseaux d'acteurs locaux visent à mettre en œuvre une stratégie régionale en matière d'éducation à l'environnement. Le 9^e programme, dans le cadre de ces plateformes, soutient des projets éducatifs sur l'eau et les milieux aquatiques ainsi que des campagnes d'information et de sensibilisation.

GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Entre préservation des milieux et pérennisation des usages

La gestion quantitative de la ressource en eau, par la mise en place de plans de gestion et/ou de programmes de réduction des prélèvements constitue une priorité du 9^e programme.

Enjeu : définir et formaliser les modalités durables d'un véritable partage de l'eau entre le milieu et les hommes.

Mettre en place une gestion quantitative durable capable de concilier la préservation des conditions hydrologiques permettant le bon fonctionnement de la rivière et les usages de l'eau engendrés par les activités humaines est une nécessité. Mais les procédures pour y parvenir sont généralement longues et complexes et les difficultés nombreuses.

Un rôle de facilitateur

Pour les surmonter, l'Agence de l'eau propose à ses partenaires une approche à quatre niveaux.

- Acquisition des connaissances : expertise scientifique et technique permettant de définir les valeurs de débits et étiages minimums pour la préservation du milieu (des études sur les possibilités de prélèvement sur les territoires déficitaires vont être lancées).
- Optimisation des ressources : amélioration de la gestion des

ouvrages (barrages, canaux...) et de la répartition de l'eau qu'ils recèlent.

- Économies d'eau : recherche et mise en œuvre d'actions techniques (réduction des fuites, recyclage...), financières (tarification adaptée) ou comportementales (bonnes pratiques agricoles, économies chez les particuliers...) visant la sobriété.

- Partage responsable et équitable de l'eau : règles de partage et définition de programmes d'action formalisés dans des plans de gestion, sur la base d'une large concertation entre tous les acteurs concernés.

Pour mettre en œuvre plus spécifiquement ce 4^e axe stratégique, l'Agence peut remplir un rôle de facilitateur, accompagnant à toutes les étapes la mutation vers une gestion quantitative équilibrée de l'eau.

Le bon exemple du bassin de la Mare

C'est une démarche exemplaire qui devrait, à terme, être étendue aux autres affluents de l'Orb (Hérault) : dans le bassin de la Mare, affecté par des étiages de plus en plus sévères, la concertation entre tous les acteurs a permis d'engager l'élaboration d'un plan de gestion concertée de la ressource.



Dans le bassin de la Mare, les règles du partage de l'eau ont été entièrement repensées par les acteurs eux-mêmes

La Mare, située en tête du bassin versant de l'Orb, souffre régulièrement d'étiages sévères, facteurs de désordre écologiques dont la mortalité piscicole est un symptôme parmi d'autres. En cause, des prélèvements qui n'ont cessé de croître pour satisfaire notamment l'irrigation agricole et les besoins en eau potable. Certaines conditions particulières (sécheresse, canicule) rendent ponctuellement le problème encore plus crucial.

"Pour faire face à cette situation, explique Laurent Rippert, directeur du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orb*, nous avons un travail de diagnostic à réaliser, que nous avons entamé à partir de 2003. Mais, simultanément, il nous fallait mobiliser collectivités, agriculteurs, syndicats de rivière, autres usagers de l'eau... pour identifier la source des problèmes et imaginer des solutions combinant respect du milieu et satisfaction des usages."

Après des opérations de restauration physique de la rivière et de ses abords et la mobilisation des communes riveraines pour l'amélioration de leurs systèmes d'assainissement (pourvoyeurs potentiels de pollution), la question centrale de la gestion quantitative de la ressource en eau a été abordée : "Notre premier objectif a porté sur l'optimisation du rendement des réseaux d'eau potable, avec des recherches de fuites sur tout le territoire. En parallèle, un travail de concertation avec les agriculteurs a débouché sur

des travaux permettant de limiter les pertes dans les canaux d'irrigation, et sur l'instauration de "tours d'eau" régulant les prélèvements dans le temps."

Très fortement soutenue par l'Agence de l'eau, cette démarche a requis un important travail d'animation afin de sensibiliser les différents acteurs et d'accompagner, voire d'arbitrer leurs débats.

Une solidarité amont-aval

"Le plan de gestion de la ressource n'est pas encore finalisé. Mais nous en avons posé les bases essentielles. Nous avons pu déterminer des valeurs de débit minimal de la rivière pour le maintien de son bon état écologique. Et sur cette base, acceptée par tous les acteurs, les règles du partage de l'eau ont été repensées, construites et écrites avec eux."

"Un tel plan de gestion, parce qu'il implique toutes les personnes concernées, a bien plus de poids qu'un arrêté préfectoral, conclut L. Rippert. L'eau n'est plus considérée comme une contrainte réglementaire de plus mais comme un outil de développement du territoire." Cette approche va maintenant être étendue à tout le bassin de l'Orb.

* La démarche implique également le Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Mare, la DDAF de l'Hérault et l'Agence de l'eau

La facilitation, pour obtenir le consensus et le partage

Anne et Sophie préparent chacune un plat dans la même cuisine. Elles ont toutes deux besoin d'une orange, mais il n'y en a qu'une, avec un couteau. Si vous les laissez entre elles, deux scénarios sont possibles :

1. À votre retour, vous découvrez du sang et un blessé : l'une des cuisinières a obtenu l'intégralité de l'orange en utilisant le couteau au détriment de l'autre.
2. Elles ont utilisé le couteau pour couper l'orange en deux ; mais elles ne sont pas complètement satisfaites car aucune n'a assez d'orange pour finir son plat.

Un troisième scénario peut être envisagé : vous interrogez Anne et Sophie individuellement, et vous apprenez alors qu'Anne a besoin du zeste tandis que Sophie n'a besoin que du jus. En introduisant de la facilitation sécurisée (écoute et confidentialité des besoins exprimés), vous arrivez à une solution totalement satisfaisante pour les deux cuisinières.

Dans le premier cas, on parlera de "jeu" à somme négative (une orange entière certes, mais pour un seul plat et avec un blessé). Dans le second, on parlera de jeu à somme nulle, ou encore de compromis (accord mou). Dans le dernier, on a un jeu à somme positive (deux plats et sans blessé) et on peut parler de consensus...

Anticiper les risques de pénurie d'eau

Réunis à Montpellier, les scientifiques internationaux ont exploré de nouvelles pistes pour une meilleure gestion de l'eau.



Conférence des agences de l'eau sur leur action dans la gestion intégrée de l'eau

Du 1^{er} au 4 septembre, un millier de congressistes de 90 pays ont participé au XIII^e congrès mondial de l'eau sous l'égide de l'IWRA, association internationale des ressources en eau. La gestion de l'eau face aux multiples pressions était au cœur des préoccupations. "Pendant longtemps, la ressource en eau a été disponible, en grande quantité et de bonne qualité. Elle était considérée comme inépuisable, a expliqué

Cécilia Tortajada, présidente de l'IWRA. Ce n'est plus le cas." En clair, la population mondiale augmente alors que l'eau se fait plus rare. Un déséquilibre qu'expliquent le réchauffement climatique, l'accroissement des pollutions et la salinisation des eaux douces due à la surexploitation des nappes côtières ou des fleuves. Autre pression, les volumes prélevés par l'agriculture. Michel Jarraud (Organisation Météorologique Mondiale)

estime que "l'irrigation devra être développée mais son efficacité dans l'utilisation de l'eau devra s'accroître."

Apprendre à gérer

Face à ces constats, les scientifiques plaident pour une meilleure connaissance des ressources, la création d'infrastructures de stockage et de traitement, la maîtrise de la consommation et des pollutions, le réexamen des politiques agricoles... Autant de pistes à explorer avec les États, les collectivités locales et les usagers. "Chaque situation est particulière, explique Pierre Chevallier, directeur de l'Institut languedocien de recherche sur l'eau et l'environnement et président du comité national d'organisation. L'équilibre entre les quantités disponibles et les usages ne peut se trouver qu'au niveau local." Les Agences de l'eau ont illustré cette thématique lors d'une conférence dédiée à leur action dans la gestion intégrée de l'eau en phase avec la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau. Le grand public était associé à cette manifestation via le festival Spot environnement et une conférence

sur l'eau d'Erick Orsenna. Prochaine étape, le 5^e Forum Mondial de l'eau en mars 2009 à Istanbul. "Maintenant, il faut regarder vers l'avenir, a conclu C.Tortajada. Nous, chercheurs, sommes attendus pour mettre nos connaissances au service des usagers et des entreprises. Il nous faut pousser les décideurs à anticiper les défis à venir. Nous allons leur proposer les avancées dans nos découvertes pour mettre sur pied une grande politique de l'eau."

JUMELAGES...

L'Agence de l'eau a signé deux accords de prolongement de jumelage (échanges et coopération technique) avec les Agences de bassin marocaines de Souss Massa et Tensift. Les précédents accords ont déjà permis d'engager des projets d'adduction en eau potable. L'Agence entend profiter de l'expérience marocaine essentiellement dans trois domaines : la réutilisation des eaux usées, la recharge des nappes, et l'irrigation.

EAU ET RECHERCHE

Pour une gestion opérationnelle de l'eau

Le 27 novembre, à Lyon, l'Agence de l'eau diffuse les résultats de ses programmes de recherche 2005-2008.

Présenter les réponses opérationnelles des scientifiques aux besoins de connaissance liés à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques : c'est l'objectif de cette journée où seront présentés les résultats d'études lancées par l'Agence, en partenariat avec le CEMAGREF,

l'IFREMER, la Zone Atelier Bassin du Rhône (ZABR) et le BRGM. Les membres du CA, des Comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse, du Conseil scientifique ainsi que le personnel technique de l'Agence sont conviés à cette manifestation. Les interventions seront structurées autour des enjeux des SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse. Des témoignages de scientifiques illustreront les thèmes de la pollution, notamment "substances dangereuses et écotoxicité", du fonctionnement physique et de la ressource en eau.



L'éventail d'utilisation des photos aériennes ou satellitaires est très large

L'imagerie, pour des diagnostics à grande échelle

Faire comme l'oiseau, prendre un peu de hauteur pour une vision plus intégrée des milieux aquatiques, qu'il s'agisse d'identifier des pressions, des contraintes physiques (routes, digues, barrages...) ou des comportements hydrologiques naturels ou altérés... Aujourd'hui, les images satellites, photos aériennes ou clichés issus de petits aéronefs télécommandés ouvrent la perspective de diagnostics à grande échelle. L'éventail d'utilisations est très large, mais les acteurs de la gestion de l'eau doivent être aidés pour mieux cerner les apports de ces techniques. Pour ce faire, l'Agence a accompagné une étude de la Zone Atelier Bassin du Rhône (ZABR), partenaire scientifique de l'opération. Le rapport offre une approche complète sur les outils utilisés en imagerie avec une évaluation des performances et des coûts. Il suggère la création d'indicateurs de qualité ou de fonctionnement des milieux aquatiques pour aller plus loin dans l'exploitation des images : localisation de zones de dépôts ou d'érosion, inventaire des obstacles à la continuité biologique ou au transport solide, surface et linéaire de ripisylve, champs d'expansion de crues... Il est nécessaire d'organiser un travail partenarial entre les équipes scientifiques qui développent ces outils et les gestionnaires qui expriment des besoins de diagnostics. L'Agence poursuit son action avec la ZABR afin de progresser en ce sens.

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Mesurer l'impact des sports de nature sur les cours d'eau

La région PACA est l'une des plus fréquentées par les amateurs de sports d'eau vive. Pour définir l'impact de ces activités sur le territoire, l'Agence a lancé une étude méthodologique.



Régis Domergue

L'impact environnemental des sports de nature est difficile à caractériser, car souvent lié à la conjonction de nombreux facteurs comme la présence simultanée de plusieurs activités humaines...

L'enjeu est de permettre aux gestionnaires de situer les problématiques en fonction des pressions qui s'exercent sur les milieux aquatiques. Pour l'étude, les activités de canoë-kayak, canyonisme, nage en eau vive, randonnée aquatique et raft ont été retenues et associées à des sites de pratique sur l'Argens, l'Esteron, la Guisane, le Verdon et le Guil. Cette méthode d'analyse est intéressante car trans-

posable à d'autres activités qui peuvent présenter les mêmes impacts sur les cours d'eau.

Outil d'aide à la décision, la méthodologie est constituée de trois parties. La première donne un état des lieux de la pratique en France et sur la région, accompagné de 28 fiches permettant aux gestionnaires de situer les activités sur leur territoire. Le diagnostic et des orientations de gestion sont ensuite regroupés dans

une grille synthétique d'analyse. Enfin, des préconisations sont présentées sous forme de fiches par type de pression (flottage, raclage, piétinement...) et type d'enjeu environnemental (espèces remarquables, habitats, équilibre de la chaîne alimentaire, intégrité de la ripisylve...), complétées par 21 fiches actions (informations, veille, gestion des flux, planification et réglementation, évaluation...).

ACTIVITÉS EAU VIVE ET CANYONISME EN PACA

- 295 prestataires
- 153 clubs
- 583 500 journées de pratique
- 27,2 % du chiffre d'affaire généré par les activités eau vive et canyonisme en France
- 1,3 million de nuitées touristiques

SUBSTANCES DANGEREUSES

Les industries incitées à agir

La campagne de recherche de substances dangereuses dans les rejets* lancée en 2002 vient de s'achever. Elle a permis de faire un bilan des effluents de 5 000 installations classées en France, dont 900 sur le bassin. Elle sert de base aux plans d'actions de réduction définis en partenariat avec les Drire**. En Rhône-Méditerranée, l'Agence a engagé des visites dans une centaine d'établissements pour sensibiliser les industriels à cette problématique. Les pollutions dispersées seront prises en compte dans le cadre de démarches collectives avec les acteurs locaux des bassins ou des agglomérations concernés. Sur le plan réglementaire, une circulaire "branches d'activités" permettra la surveillance des rejets de substances dangereuses par branche (agroalimentaire, chimie, métallurgie, traitement des déchets...). Une partie de cette surveillance sera financée par l'Agence. Enfin, les agences de l'eau souhaitent prolonger les partenariats déjà engagés par le ministère afin d'approfondir les connaissances (origine de certains polluants, pratiques...) et d'établir des guides de bonnes pratiques.

Le 5 décembre, les agences seront présentes au salon Pollutec à Lyon, où elles organiseront une conférence pour les industriels et les entreprises souhaitant initier des démarches collectives. La circulaire sur les substances dangereuses y sera présentée et une table ronde s'intéressera aux moyens de limiter les rejets.

* Résultats (régions Bourgogne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes) téléchargeables sur : www.eaurmc.fr/documentation/pollution/substances_dangereuses.

** Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE

Clôture des comptes

Le nouveau système de redevances issu de la loi sur l'eau est entré en vigueur le 1^{er} janvier pour les abonnés des services de l'eau. La fin de 2008 marque la clôture de l'ancien système dit de "la contre-valeur".

Le dispositif qui s'est éteint fin 2007 comportait pour la redevance de pollution domestique un calcul annuel par commune ou groupement de communes, sur la base d'un montant identique pour chaque habitant.

La redevance s'appuyait sur une estimation prévisionnelle totale des volumes consommés.

Un premier bilan des sommes perçues et reversées à l'Agence de l'eau a été réalisé en juin et adressé aux collectivités compétentes en matière d'eau. En novembre, l'Agence établira le bilan financier définitif des recouvrements pour la période

antérieure à 2008. Il existe deux possibilités : en cas de trop perçu, l'Agence procède au remboursement ; en cas de moins perçu, elle notifie la somme et établit un titre de recette. À titre exceptionnel, l'Agence peut accorder un échéancier pour le règlement du montant restant dû, pour laisser à une collectivité le délai nécessaire

à l'ouverture de crédits budgétaires et pour limiter l'impact sur le prix de l'eau.



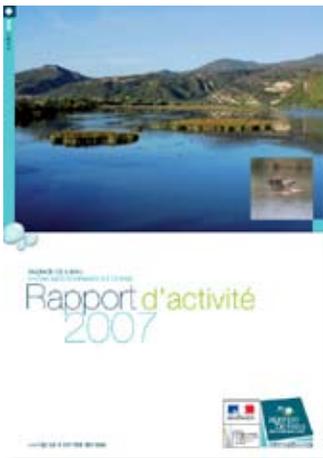
Régis Domergue

Pour en savoir plus : circulaire du 1^{er} juin relative aux redevances, disponible sur le site de l'agence : www.eaurmc.fr, rubrique 9^e programme, les redevances

REDEVANCE 2008

La redevance pour pollution domestique s'applique depuis le 1^{er} janvier 2008 aux consommations de tous les usagers domestiques et aux activités économiques assimilées. Elle se met en œuvre progressivement sur cinq ans dans les petites communes jusque-là exonérées. La redevance pour modernisation de collecte s'applique désormais aux seuls usagers du réseau d'assainissement collectif. Les abonnés qui disposent d'un assainissement individuel ne sont pas concernés. Le produit de ces redevances finance les actions de dépollution et de préservation de nos ressources en eau potable.

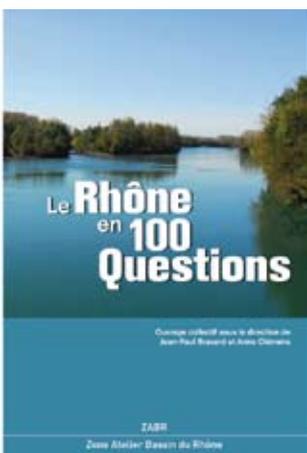
Rapport d'activité 2007



Ce document présente l'activité de l'Agence de l'eau et des instances de bassin en 2007, une année marquée par le démarrage du 9^e programme d'interventions et l'adoption des projets de SDAGE et de programme de mesures. 48 pages.

Disponible auprès de l'Agence. ■

Le Rhône en 100 questions



Ce livre répond aux interrogations des riverains du Rhône sur les aspects actuels de la vie et de la gestion du fleuve. Les questions sont organisées autour du fonctionnement naturel du fleuve, de ses aménagements, de sa gestion, de l'économie, du risque d'inondation, et des aspects de son écologie et de son patrimoine. Réalisé par la Zone Atelier Bassin du Rhône.

Consultable sur www.graie.org/zabr/ ■

L'EAU C'EST LA VIE !

Plus de 65 000 personnes ont répondu au questionnaire sur les enjeux de l'eau. Les consultations démarrées respectivement en avril et juin 2008 se terminent le 15 octobre pour le bassin Rhône-Méditerranée et le 9 décembre pour le bassin de Corse. Les avis seront analysés par les comités de bassin qui auront à décider de la manière dont ils les intégreront dans les projets de SDAGE.

Les bons gestes pour protéger la Méditerranée

Pour la première fois, Ecogestes Méditerranée et Inf'eau Mer sont partis ensemble à l'abordage des usagers de la mer lors de leur campagne de sensibilisation 2008 financée par l'Agence de l'eau. Premier bilan. Encourageant !



Régis Domergue

L'importante fréquentation de la Méditerranée impose à chacun d'adopter de "bons gestes", gages de préservation de cet environnement fragile

La saison 2008 s'achève et les deux associations font le bilan de leur campagne commune pour la préservation de la mer Méditerranée. Ecogestes Méditerranée cible les plaisanciers tandis qu'Inf'eau Mer mène ses actions sur les plages de la Côte d'Azur.

"Des stands proposent des informations sur le milieu marin et l'environnement en général, explique Inf'eau Mer. Nos ambassadeurs vont à la rencontre des usagers de la plage et les sensibilisent à l'aide d'un questionnaire baptisé « Vous et l'environnement ». Les plaisanciers sont, quant à eux, abordés en pleine mer et reçoivent des conseils sur la vie quoti-

dienne à bord du bateau : l'ancrage, les espèces protégées, les déchets, les eaux usées, la consommation d'eau, l'entretien et la maintenance de l'embarcation (impact des peintures antisalissures et des rejets de moteurs). "Nous tentons d'obtenir leur adhésion pour favoriser l'adoption de nouveaux comportements écoresponsables", souligne l'association Ecogestes Méditerranée.

77% des usagers prêts à adopter un éco-geste

Le contact direct avec les usagers a permis d'obtenir un bon retour d'adhésion. Les grandes tendances qui

se dégagent suite aux entretiens et aux questionnaires sont encourageantes. 80% des plaisanciers ont bien accueilli l'accostage et Ecogestes Méditerranée estime que 77% des personnes rencontrées se sont engagées à adopter un ou deux éco-gestes. L'engagement le plus courant concerne l'utilisation de produits d'entretien biodégradables.

Les usagers questionnés par Inf'eau Mer déclarent faire attention à leur consommation d'eau en évitant le gaspillage. Près de 90% des personnes rencontrées seraient prêtes à changer leurs habitudes pour préserver la qualité de vie des générations futures. Enfin, les personnes sollicitées font l'effort de jeter leurs déchets à la poubelle mais ne sont pas prêtes à trier leurs déchets directement sur la plage.

Toutes ces bonnes intentions seront à vérifier sur le terrain, mais la coordination des actions et la mutualisation des moyens des deux associations a déjà permis de gagner en efficacité.

Ecogestes Méditerranée et Inf'eau Mer, c'est :

- 17 structures mobilisées pour mener les campagnes
- 50 ambassadeurs sur le terrain
- Près de 350 journées d'intervention dans 27 communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

agenda

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

25 AU 27 NOVEMBRE 2008

À PARIS-PORTE DE VERSAILLES

Les Agences de l'eau seront présentes sur ce salon organisé par le Groupe Moniteur, en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF).

[HTTP://WWW.INFOFALONS.FR/SMLC2008/](http://www.infosalons.fr/smlc2008/)

[WWW.ASSISES-ASSAINISSEMENTNONCOLLECTIF.COM](http://www.assises-assainissementnoncollectif.com)



POLLUTEC

2 AU 5 DÉCEMBRE 2008 À LYON-EUREXPO

Dans le cadre du salon, les agences de l'eau organisent une conférence sur les substances dangereuses pour l'eau le vendredi 5 décembre.

[WWW.POLLUTEC.COM](http://www.pollutec.com)

Journal de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse

2-4, allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07 - Téléphone 04 72 71 26 00 - Télécopie 04 72 71 26 01 - www.eaurmc.fr

Directeur de la publication : Alain Pialat

Rédactrice en chef : Sylvie Laïné - Rédacteurs : Jean-Louis Derenne - Services de l'Agence de l'eau

Conception Réalisation : Force Motrice - Impression : IMP Val de Loire - Tirage : 17 000 exemplaires

Couverture : Michel Martini - N° ISSN : 1779-3912